N°5
Octobre 2019

LETTRE D'INFO

DES BENEFICIAIRES ASSOCIES DU LIFE INTEGRE MARHA

CALENDRIER

MARHA ORGANISE

- 22 nov. Groupe de travail sensibilisation – Université de Bretagne Sud – Vannes
- 4-5 février 2020 : Workshop international sur la gestion écosystémique - Marseille (France), Appel à contribution laurence.ledireach@univ-amu.fr https://gecomars-2020.sciencesconf.org/

MARHA SERA PRÉSENT

- **14-15 nov.** Colloque national Pêche à pied de loisir - Erquy (22)
- **21 nov.** - Rencontres Interprofessionnelles Mouillages innovants - Université de Bretagne Sud – Vannes
- **21 et 22 nov.** - Anchors away - Networking event for mitigitating anchoring on Posidonia beds – Intervention Marha Athène
- **30-31 janv 2020** - Séminaire national dédié à la connaissance des habitats – Paris MNHN

  http://www.patrinat.fr/fr/agenda/seminaire-national-habitats-typologies-donnees-et-cartographies-etat-des-lieux-des

F1 - Edito

Ce mois d'octobre a été dominé par les travaux du 4ème colloque national des AMP sur lequel Marha était très présent et dont nous retiendrons 3 sujets phares, la gouvernances et le renforcement des réflexions sur la pertinence des approches sociologiques de la gestion, les éternelles et légitimes questions sur les moyens humains et financiers dont on regrettera qu'elles n'aient reçu qu'une réponse décevante du Directeur de l'eau et de la biodiversité, et le renforcement de la protection permettant de disposer d'un réseau de ZPF dont les ONG nous ont rappelé qu'elles ne sont en fin de compte que de réelle AMP (Aires marines véritablement protégées comme on a pu entendre) contrairement aux aires marines gérées que sont la plupart des « AMP » nationale et que l'on ne devrait pas prendre en considération, selon la plupart des participants, dans les calculs statistiques d'AMP. Débat plus que sémantique dont le résultat doit nous engager à faire plus.
A suivre …

Les pêcheurs auront su attirer l'attention sur leur rôle de gestionnaire d'espace et de ressource en apposant, sur l'affiche du colloque une bannière préparée par le CRPMEM de Bretagne. Ils ont également été très présents dans des échanges constructifs.

Ce mois aura aussi été consacré à la finalisation du projet d'amendement du Life auquel vous avez tous contribué et que nous avons présenté lors du 4ème Bureau de projet le 25 octobre à Biarritz. Cet amendement a été évalué par NEEMO. Nous avons largement abordé les aspects financiers (dont les problèmes de cofinancements) et techniques avec l'EASME, le bureau de la commission chargé de suivre Marha. Nous avons également présenté tous les travaux réalisés en phase 1. Globalement, nous travaillons en confiance et l'EASME a évalué très positivement nos travaux et le rattrapage progressif du retard initial. Le principal point noir reste l'accès aux co-financement non acquis à ce jour, chantier sur lequel nous travaillons ensemble avec les AE, le MTES, les DREAL et l'AFB.

European Commission
Maritime Affairs and Fisheries

Enfin, Marha était présent aux rencontres Inter Life de Marseille et Inter Life IP de Bruxelles. Ces dernières ont été l'occasion de rencontrer la DG Mare, Direction générale chargée des affaires maritimes et de la pêche, à la demande de cette direction, dénotant un réel intérêt, mais aussi parfois une attentive observation de précaution à l'égard de projets pouvant significativement influencer positivement ou négativement sur certains secteurs de l'économie maritime.

C7.2 - Retrait de 3 filets de chalutier perdus dans le Parc Marin de la Côte Bleue

Belle opération d'enlèvement de 3 filets de chalutier perdus dans le Parc Marin de la Côte Bleue est en cours avec le soutien de l'acrion C7.2 du LIFE MARHA. Ce projet illustre le partenariat exemplaire entre les pêcheurs artisans de la Côte Bleue et le Parc Marin.

En effet, c'est sur le signalement de pêcheurs professionnels petits métiers, membres fondateurs du Parc Marin de la Côte Bleue, que la localisation de ces 3 chaluts recouvrant du coralligène, habitat d'intérêt communautaire, a pu se faire. Les plongées d'évaluation réalisées dans le cadre du programme GhostMed ont montré que ces filets pouvaient être retirés. Les sites impactés se trouvaient entre 800 mètres et 1400 mètres du littoral à une profondeur 30 mètres. Les travaux de récupération ont débuté le 24 septembre 2019. Ils sont réalisés par une entreprise spécialisée dans les travaux sous-marins. Un avis urgent aux navigateurs (AVURNAV) avait préalablement été émis par la Préfecture Maritime de la Méditerranée pour sécuriser la zone du chantier. Après 2 jours de travail, le chantier a dû être suspendu suite à la découverte d'un obus datant de la 2nd guerre mondiale. L'intervention rapide du Groupement des Plongeurs Démineurs de la Méditerranée le 26 septembre a permis la neutralisation de l'engin, sans besoin de contreminage sous-marin. Après la reprise des travaux, le 1er site a pu être nettoyé des deux chaluts présents qui ont été stockés temporairement sur une zone de sable le temps de leur récupération avec des moyens nautiques adéquats. Le chantier est actuellement en cours sur le 2nd site, qui de par sa complexité, nécessite plusieurs jours de travail pour retirer le 3ième filet de chalutier.

Ces travaux d'enlèvement devraient permettre une réhabilitation de l'habitat Coralligène du secteur. Le Parc Marin de la Côte Bleue effectuera un suivi à long terme de l'efficacité de cette opération.

Contact: Mathilde.labbe@afbiodiversite.fr

L'antenne Méditerranée et le MIO travaillent ensemble depuis mars 2018, à la demande des gestionnaires, sur l'amélioration de la connaissance sur les engins de pêche perdus, l'analyse de leur impact et l'appui à leur gestion ou retrait. Pour ce faire, un protocole de décision d'enlèvement des engins perdus (en fonction de leurs impacts) avec le calcul d'un indice d'aide au retrait a été élaboré grâce à un travail collaboratif mené en s'appuyant sur une démarche locale entreprise par un gestionnaire (projet RECUPNET du PNMGL) et une démarche plus globale entreprise par le MIO (projet Ghost MED), ce qui a permis d'aboutir à une harmonisation des méthodologies et des outils utilisés.

Le calcul de cet indice s'appuie sur des critères environnementaux, paysagers, de risques pour les usagers et sur les difficultés techniques. Trois sessions de formations à l'usage de ce protocole sont prévues en novembre (14 novembre en Occitanie, 15 novembre en Corse et 22 novembre en Paca) auprès des gestionnaires dans un 1er temps et d'un public plus large dans un 2ème temps (fin 2019-2020), comprenant des associations locales telles que Depth's Guards et Palana Environnement, LRS, Wings of the Ocean, Nature Dive … mais aussi les ULAM et professionnels de la plongée. En terme de moyens, l'AFB s'est portée maître d'ouvrage pour une opération de restauration du milieu visant à retirer des engins de pêche perdus, identifiés par les gestionnaires au sein de certaines AMP de la façade méditerranéenne (projet RECUPMED). Les objectifs de cette consultation sont de retirer du milieu les engins de pêcher perdus considérés comme les plus impactants, d'identifier et éventuellement d'effectuer le retrait d'autres engins et d'évacuer ces engins sortis de l'eau vers des filières appropriées ».

Contact: anne.salvado@afbiodiversite.fr

C9 - Cohérence des financements publics pour la biodiversité marine en Bretagne

Organisé par l'équipe Marha, le 1er comité des financements mer de Bretagne a réuni, mardi 01 octobre, le Conseil régional, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la DREAL, la DIRM NAMO, l'ONCFS et l'AFB afin d'échanger sur la coordination du financement de la biodiversité marine.
Les échanges, très constructifs, ont abouti à l'identification de 3 volets d'intervention :

- **Une cartographie des financements publics en Bretagne pour l'année 2020** pour que les bailleurs puissent acquérir une culture commune des financements du milieu marin et se donner la possibilité de co-construire certains appels à projets, sélectionner voire financer collectivement des projets, aider au fléchage des projets éligibles à plusieurs fonds différents et *a contrario* identifier les projets orphelins de financement ;
- **L'amélioration de la visibilité de ces opportunités de financements** pour les porteurs de projets ;
- **L'articulation des stratégies, plans et programmes** des uns et des autres sur le long terme pour ajuster les moyens financiers à ces objectifs et partager les priorités d'actions à mettre en œuvre.

En fin de réunion, la présentation du récent appel à manifestation d'intérêt du projet Life Marha sur le mouillage a permis d'illustrer l'intérêt des échanges entre financeurs pour confronter concrètement questions et stratégie sur un sujet commun. L'animation de ce travail devrait être porté par la future Agence bretonne pour la biodiversité. Contact: Fanny.Le-fur@afbiodiversite.fr

D4 – Certification bonne gestion

Marha accompagne le site Natura2000 Baie de Seine occidentale dans la labellisation Liste verte de l'UICN. Suite à la réunion du Groupe Liste verte de l'UICN qui s'est tenue le 1er octobre à Paris, ce dernier a reçu un avis favorable au passage en phase de candidature pour la labellisation. Cette décision s'appuie sur l'analyse du pré-dossier ainsi que sur la présentation synthétique en séance. Elle est motivée par le fait que tous les indicateurs d'engagements sont atteints.
Contact: Camille.delage@afbiodiversite.fr

C7.2 – Lutte contre les EEE

Coup de chapeau à l'équipe du PNR Armorique pour la conduite de chantiers de lutte contre *Spartina anglica*, chantiers complexes et très engageants en vue de restaurer les habitats médio-littoraux fragiles.
Contact: agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr